



APPEL A CANDIDATURES

1. Pour qui ?

Cet appel à candidatures est destiné aux artistes et aux professionnels de la culture âgés de 18 ans et plus, actifs dans les domaines des arts de la scène et des arts visuels, de toute formation et tout niveau d'expérience, en séjour régulier dans un pays relevant du programme Europe créative.

Arts visuels : *Métiers d'art – Design – Arts numériques – Mode – Arts plastiques – Arts graphiques – Photographie*

Arts de la scène : *Cirque – Danse – Opéra – Performance – Marionnettes – Arts de la rue – Théâtre*

Pays participant à Europe créative : *Albanie, Allemagne, Arménie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Islande, Irlande, Italie, Kosovo*, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malte, Moldavie, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Tunisie et l'Ukraine.*

* Cette désignation est sans préjudice des positions sur le statut et est conforme à la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité des Nations unies ainsi qu'à l'avis de la CIJ sur la déclaration d'indépendance du Kosovo.

Calendrier

Appel à candidatures :	17 avril 2019
Date de clôture :	15 mai 2019 (18h00)
Annonce des résultats :	7 juin 2019
Date de départ (au plus tôt) :	15 juin 2019
Date de retour (au plus tard) :	31 décembre 2019

2. Dans quel but ?

i-Portunus fournit un soutien visant à financer les frais de déplacement (transport, hébergement, etc.) dans un autre pays participant au programme Europe créative (ou plusieurs d'entre eux dans le cadre d'un même projet de mobilité).

Le projet de mobilité devra durer entre 15 et 85 jours et se dérouler entre le 15 juin et le 31 décembre 2019.

Le projet doit poursuivre l'un des objectifs suivants :

- ✓ **Collaborations** internationales : Ex : *vous travaillez sur une production culturelle telle qu'une exposition, un spectacle, une pièce de théâtre, avec un partenaire international*
- ✓ **Résidences** de travail et de production : Ex : *l'objectif de votre projet de mobilité est la présentation publique d'une nouvelle œuvre ou nouveau corpus d'œuvre – une exposition, un spectacle, une publication, etc.*

- ✓ **Développement professionnel** : Ex : vous participez à des auditions, des rencontres au sein de réseaux, des présentations, ateliers, master classes, et tout autre type de formation en dehors des canaux d'éducation classique.
- ✓ **Présentation** : Ex : l'objectif de votre déplacement est de faire la présentation d'une exposition, d'un spectacle, d'une pièce de théâtre dans le pays de destination.
- ✓ **Impact social** : Ex : vous allez travailler avec des communautés locales du pays de destination sur des problématiques culturelles et sociales.

Soutien financier et budget disponible : combien ça coûte ?

Le montant de l'aide dépendra de la durée de votre projet de mobilité :

De 15 à 29 jours :	1 500 euros
De 30 à 59 jours :	2 400 euros
De 60 à 84 jours :	3 000 euros
85 jours (durée maximale) :	3 400 euros

Le programme dispose d'un budget total prévu et estimé à 616 250 EUR (six-cent seize mille deux-cent cinquante euros). Doté de ce budget, i-Portunus vise à financer entre 350 et 500 projets de mobilité. i-Portunus se réserve le droit de ne pas attribuer la totalité des fonds disponibles.



IMPORTANT ! Tous les appels à candidatures seront examinés : les réponses et les retours, la procédure de sélection et les résultats. Suite aux conclusions de cette analyse, le processus et l'octroi des aides pour les prochains appels à candidatures pourront être sujets à modification. En ce sens, tout participant potentiel devra vérifier les règles de participation pour chaque appel, i-Portunus étant un projet pilote.

3. Comment candidater ?

Ce que l'on attend de vous

Pour déposer une candidature, le projet doit être mis en œuvre avec une structure d'accueil ou un partenaire dans un autre pays participant à Europe créative (ou plusieurs d'entre eux). Dans votre candidature, il faudra :

- Fournir une description du projet et de son objectif principal ;
- Exposer comment votre projet de mobilité vous permettra d'atteindre l'objectif visé ;
- Fournir tout document attestant de l'élaboration d'un programme avec le partenaire ou la structure d'accueil, et attestant de l'engagement du partenaire/de la structure dans votre projet.

Votre candidature sera valorisée si le projet s'inscrit dans le cadre d'un plan d'action (une stratégie individuelle !) visant à atteindre de nouveaux publics, à développer de nouveaux partenariats et à créer des opportunités professionnelles ou tout autre impact de long-terme.

Recevabilité de votre candidature : informations à fournir

Pour candidater, vous devez créer un compte et remplir un formulaire de candidature *en anglais* sur : my.i-portunus.eu avant la date limite indiquée sur le calendrier (voir l'encadré ci-dessus). Après cette date, vous ne serez plus en mesure de modifier votre candidature.

Vous devrez fournir les informations suivantes :

- Informations personnelles ;

- Votre formation ;
- Votre expérience professionnelle ;
- Indications sur votre projet de mobilité (dates, destination, moyen de transport) ;
- Informations sur votre projet (description, le besoin de mobilité, préparation, impact).

Il faudra également fournir les documents suivants (en format PDF) :

- Un CV d'une page ;
- Un portfolio (10 pages max.) ;
- Tout document justificatif de votre projet de mobilité. Ex : lettres d'invitation, confirmations de rendez-vous, accords de coproduction, etc. (5 pages max.) ;
- Une déclaration sur l'honneur signée, attestant que vous ne relevez pas des critères d'exclusion (voir point 7 ci-dessous).

Critères de sélection : comment votre candidature sera évaluée

Toutes les candidatures seront évaluées de manière indépendante par deux personnalités qualifiées : un spécialiste de la discipline concernée du pays d'origine du candidat, et un autre spécialiste de cette discipline originaire du ou des pays de destination concernés.

Nous travaillerons avec des personnalités qualifiées originaires de différentes régions et de différents secteurs. Dans un souci de neutralité, nous ne publierons leurs noms qu'à la fin du projet pilote.

Les évaluateurs examineront votre candidature sous les aspects suivants :

- Pertinence : dans quelle mesure votre projet de mobilité vous permettra d'atteindre les objectifs visés (20 points) ;
- Élaboration : dans quelle mesure le projet et la mobilité ont été bien préparés (20 points) ;
- Résultats : quels sont les objectifs visés dans le cadre de ce projet de mobilité (10 points).

Chaque évaluateur accordera une note à votre candidature, la « note » finale en sera la moyenne.

Un e-mail vous informera des résultats du processus de sélection.

Les candidats sélectionnés seront contactés dans les 3 semaines suivant la date de clôture de l'appel. Les candidats non-sélectionnés recevront un email les informant de cet état de fait. En raison du nombre de candidatures, l'équipe d'i-Portunus se réserve le droit de ne pas motiver sa décision, qui sera définitive.

4. Critères d'éligibilité : Quelles sont les conditions ?

- Les candidatures doivent être déposées en anglais, via le formulaire d'application en ligne sur i-Portunus, au plus tard à la date limite de candidature, tel qu'indiqué dans le point 3 et dans le calendrier ci-dessus.
- Les candidatures doivent inclure toutes les informations demandées dans le formulaire de candidatures, y compris les documents annexes, comme exposé dans la Section 3.
- Les candidats doivent être des artistes ou des professionnels de la culture opérant dans les domaines des arts visuels et des arts de la scène, âgés d'au moins 18 ans, résidant légalement dans un pays participant au programme Europe créative.
- Le pays de destination du projet de mobilité doit être un pays relevant du programme Europe créative.
- La date de départ doit être fixée à partir du 15 juin 2019 ; le retour doit se faire au plus tard le 31 décembre 2019. La durée totale de la mobilité est obligatoirement entre 15 et 85 jours (jours de déplacement inclus).

- Le candidat ne doit pas avoir bénéficié précédemment d'un soutien au titre du programme i-Portunus.

Le non-respect de ces exigences entraînera le rejet de votre candidature.

5. Procédure : si vous êtes sélectionné

Contrat et versement initial de l'aide à la mobilité

- Vous recevrez un contrat, que vous devrez signer et télécharger sur votre compte i-Portunus.
- Il vous faudra également fournir vos coordonnées bancaires (Code BIC et IBAN)
- Après réception de votre contrat et de vos coordonnées bancaires, une avance de 75% au titre de votre aide à la mobilité vous sera versée sur votre compte bancaire.

Compte-rendu des activités et solde de l'aide à la mobilité

i-Portunus étant un projet pilote de mobilité, il vous sera demandé de transmettre votre avis sur le programme par le biais d'un court rapport d'activité, dans les deux semaines suivant la fin de votre mobilité. Le rapport d'activité devra inclure les informations suivantes :

- Les résultats : votre mobilité a-t-elle eu les effets escomptés et rempli vos attentes ? Dans le cas contraire (que le résultat ait dépassé ou qu'il soit en deçà vos attentes), veuillez expliquer pourquoi.
- Pièces jointes : vidéos, photographies et illustrations et tout document nous donnant un meilleur aperçu des résultats de votre mobilité. Sauf instruction contraire, les supports visuels seront utilisés sur le site web d'i-Portunus en mentionnant l'artiste/professionnel de la culture concerné.

Une fois ce rapport d'activité déposé sur la plateforme i-Portunus, vous recevrez le solde de 25% de votre aide à la mobilité. Si le rapport d'activité n'a pas été déposé dans les 6 semaines suivant la fin de la mobilité, le solde de 25% ne sera pas versé.



IMPORTANT! Vous devrez vous acquitter de toute taxe imposable sur l'aide à la mobilité qui vous sera allouée. Dans ce cas de figure, vous pouvez également être soumis à de la double-imposition. Pour plus de détails, voir https://europa.eu/youreurope/citizens/work/taxes/double-taxation/index_en.htm.

Questionnaire : retour d'expérience

i-Portunus étant un projet pilote, vos commentaires et votre expérience nous sont précieux pour améliorer le programme. En ce sens, à la fin de votre mobilité, nous vous demanderons de remplir un questionnaire d'évaluation du programme de mobilité.

6. Communication

Le bénéficiaire

Les personnes bénéficiant du soutien financier à la mobilité doivent mentionner de manière explicite la contribution de l'Union européenne dans toute publication ou dans le cadre de leurs activités pour lesquelles ils bénéficient de l'aide à la mobilité.

A cet égard, les bénéficiaires sont tenus de faire apparaître de manière bien visible le nom et le logo de l'Union européenne et du programme Europe créative sur l'ensemble de leurs publications, affiches, programmes et autres produits réalisés dans le cadre du projet cofinancé.

Pour ce faire, ils doivent utiliser le texte, le logo et la clause de non-responsabilité conformément aux lignes directrices exposées dans le contrat dans le Point 5 ci-dessus.

Le non-respect de cette ligne directrice pourra entraîner une réduction de l'aide à la mobilité conformément aux dispositions du contrat susmentionné.

En plus des mentions et du logo dédié à ce programme de l'UE, l'équipe d'i-Portunus mettra à la disposition des bénéficiaires une clause de non-responsabilité – dont la mention est obligatoire – indiquant que l'UE n'est pas responsable des points de vue et opinions exprimés dans les publications et/ou dans le cadre des activités auxquelles l'aide à la mobilité est dédiée.

i-Portunus

Toutes les informations relatives aux aides à la mobilité allouées au cours d'un exercice financier seront publiées sur le site internet des institutions de l'Union européenne au plus tard le 30 juin de l'année suivant la clôture de l'exercice budgétaire dans le cadre duquel les aides ont été allouées.

i-Portunus publiera les informations suivantes :

- Le nom du bénéficiaire ;
- L'objet de l'aide à la mobilité ;
- Le montant alloué.

A la demande motivée et dûment justifiée du bénéficiaire, cette publication ne sera pas effectuée si la divulgation des informations susmentionnées se révèle être de nature à mettre en péril les droits et libertés, tels qu'exposés dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, des personnes concernées ou si elle risque de porter préjudice aux intérêts commerciaux des bénéficiaires.

7. Critères d'exclusion

Le Consortium

Les employés des organisations prenant part à la mise en œuvre du projet i-Portunus 2019 ne sont pas éligibles à l'aide financière :

- Le personnel du programme Europe Créative ;
- Les employés du Goethe-Institut ;
- Les employés de l'Institut français (Paris) ;
- Les employés d'Izolyatsia ;
- Les employés du Nida Art Colony of Vilnius Academy of Arts.
-

8. Dispositions financières

Règles générales

a) Principe de non-rétroactivité

Aucune aide à la mobilité ne pourra être octroyée pour des actions déjà achevées.

b) Contrats de mise en œuvre / sous-traitance

Lorsque la mise en œuvre du projet requiert la passation de marchés publics (contrats de mise en œuvre), le bénéficiaire devra conserver tout document y afférent dans l'éventualité d'un audit.

9. Protection des données

Les réponses aux appels à projet incluent la communication et le traitement de données à caractère personnel (nom, adresse, CV, etc.). Ces données seront traitées conformément au Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l'Union et à la libre circulation de ces données.

Sauf indications contraires, les réponses fournies par le candidat aux questions figurant dans le formulaire de candidature et toute autre demande d'informations personnelles sont nécessaires à l'évaluation de la candidature conformément aux indications de l'appel à candidatures et seront traitées uniquement à cette fin par l'équipe d'évaluation d'i-Portunus.

Pour plus d'informations concernant le traitement des données à caractère personnel, veuillez consulter la déclaration de confidentialité disponible ici : https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/rules-public-procurement/data-protection-public-procurement-procedures_fr

10. Contacts

L'équipe i-Portunus est à votre disposition pour répondre à vos interrogations sur le présent appel à candidatures. Pour toute demande, merci de bien vouloir écrire à l'adresse mail suivante : info@i-portunus.eu.

